PAR CHÈQUE

Libellez votre chèque au nom du Trésor Public et joignez-y le coupon détachable situé sur votre avis d'échéance.

Utilisez
l'enveloppe T
préremplie
pour adresser votre
courrier par voie postale;
avec elle pas besoin
de timbre!



PAR VIREMENT

Votre banque effectue un virement bancaire sur le compte du Trésor Public à partir des coordonnées bancaires figurant au dos de votre avis d'échéance.

ADRESSES UTILES

Chartres Habitat

23 rue des Bas Bourgs, CS 20137 - 28008 CHARTRES CEDEX Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).

Guichet Unique

32-34 boulevard Chasles à Chartres. Tél. 0237252602 - 0237252601 Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Permanence sociale du 1er au 15 du mois

Beaulieu

6 rue de Brétigny, à Chartres. Tél. 0237330831. Mercredi et vendredi, de 9 h 30 à 11 h 45.

Madeleine

19 place Saint-Louis à Chartres. Tél. 0237345327. Mercredi, de 13h30 à 16h30. Vendredi, de 13h30 à 15h45.

Trésorerie Principale Municipale

52 rue des Comtesses 28019 CHARTRES CEDEX Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (fermé le mercredi).

Tous les Bureaux de Poste (hors agences communales)



COMMENT PAYER SON LOYER?



Office Public de l'Habitat de Chartres,

23 rue des Bas Bourgs, CS 20137 - 28008 CHARTRES CEDEX

Guichet Unique, 32-34 boulevard Chasles, 28 000 CHARTRES



EN CARTE BANCAIRE

Nouveau!

En ligne sur le site Internet de Chartres Habitat :

www.chartres-habitat.com

(site sécurisé). UNIQUEMENT sur le site Internet de Chartres Habitat (renvoyant vers un site sécurisé avec notre logo apparent).

Vous n'avez pas de connexion Internet? Rapprochez-vous de votre conseiller ou rendez-vous au Guichet Unique.

→ Par carte bancaire

Pour le "montant à régler" indiqué sur votre avis d'échéance:

- au siège de Chartres Habitat;
- lors des permanences sociales;
- au Guichet Unique.

Pour le paiement de votre loyer ou de vos arriérés:

■ à la Trésorerie Principale Municipale.

(Adresses utiles au verso)

PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

un mode de paiement simple et pratique

Le montant de votre loyer est directement prélevé sur votre compte bancaire ou postal.



Nouveau!

- Vous avez désormais le choix entre 4 dates:
 - le 6,
 - le 8,
 - le 10,
 - ou le 12 de chaque mois.

Il vous suffit de vous munir d'un Relevé d'Identité Bancaire et de vous rapprocher des services de Chartres Habitat.



EN ESPÈCES

Nouveau!

Dans un bureau de Poste (service gratuit, dans le cadre de la convention "Eficash" signée par Chartres Habitat)

Pour régler l'intégralité du "montant à régler" indiqué sur votre avis d'échéance. N'oubliez pas de vous munir de cet avis, le code-barres qui y est apposé permet la transmission automatique des données.



À la Trésorerie Principale Municipale et au siège de Chartres Habitat versement maximum par 24 heures de 300 €.

(Adresses utiles verso)